

Les modalités de la phrase.

Définition : La modalité de la phrase correspond à l'intention de l'émetteur (comment il souhaite agir sur le destinataire, le récepteur de son message). Il y a quatre modalités de phrase.

1 La phrase déclarative : C'est la modalité de phrase la plus employée. Elle est utilisée pour **transmettre une information neutre**, un fait ou des opinions sans exprimer d'intention. Elle est simple ou complexe, affirmative ou négative. Dans le ton, la phrase déclarative s'achève sur une intonation descendante.

Ex. : «*Longtemps, je me suis couché de bonne heure.*» (M. PROUST, A la recherche du temps perdu).

2 La phrase interrogative : La phrase interrogative est utilisée lorsque l'émetteur souhaite poser **une question**. L'interrogation est dite **totale** si la question amène une réponse de type *oui / non* (Ex. : *Paul est-il là ?*), **partielle** si la réponse attendue est plus large (Ex. : *Quel est ton plat favori ?*).

La phrase interrogative utilise des mots interrogatifs comme des **pronoms** (*qui, que, quoi, lequel... ?*), des **adjectifs** (*quel, quelles... ?*) ou des **adverbes** (*Comment ? Pourquoi ? Quand ?...*).

Une phrase interrogative et négative est dite **interro-négative** (Ex. : *N'as-tu pas déjà dit cela ?*).

L'intonation interrogative est ascendante.

3 La phrase exclamative : Elle est souvent à valeur déclarative ou impérative mais on la distingue car elle exprime un sentiment vif de joie, de colère ou de surprise. Ex. : *Quel beau soleil !* La phrase exclamative verbale est très souvent construite au conditionnel, au subjonctif ou à l'infinitif. Ex. « *Partir ! Partir enfin vers des horizons inconnus !* » BAUDELAIRE

4 La phrase impérative : La phrase impérative est aussi dite injonctive car elle a pour intention première de donner un **ordre** ou un **conseil**. Mais ce n'est pas son unique rôle. Le locuteur peut en effet vouloir exprimer une **défense**, une **interdiction**, un **souhait** et il utilisera pour ce faire la modalité impérative afin de faire réagir son interlocuteur aux propos. Il convient donc de ne pas confondre la modalité impérative et le mode verbal impératif. De plus, la phrase impérative se termine bien souvent par un point d'exclamation, il convient alors de ne pas la prendre pour une phrase exclamative. Ainsi, *Range ta chambre !* et *Il faut se coucher tôt.* sont deux phrases de modalité impérative même si le ton et le sens paraissent bien éloignés.

Le verbe est souvent à l'impératif, mais on le trouve aussi souvent à l'infinitif ou à la troisième personne du mode utilisé précédée de *que*. Ex. : *Que la fête commence !* Une phrase sans verbe peut suffire à exprimer une modalité impérative. Ex. : *A gauche !* Son intonation est descendante.